

UN CADRE CONCEPTUEL INTÉGRÉ:

Quel résultat la réforme des institutions spécialisées de l'ONU devrait-elle idéalement donner? Dans quelle direction les efforts devraient-ils être déployés? C'est pour trouver une réponse à ces deux questions qu'a été mis au point un cadre conceptuel intégré. En voici, brièvement, les principaux éléments:

- 1 Les institutions de l'ONU devraient demeurer des organismes actifs, forts et largement autonomes, dont la fonction essentielle consiste à diriger des activités, des projets et des programmes en vue d'atteindre des objectifs convenus;
- 2 Les institutions devraient attacher une grande importance à l'orientation future de leurs programmes, fonctions ou mandat. Le choix de cette orientation devrait reposer essentiellement sur des décisions éclairées prises par les États membres. En outre, les institutions devraient être dotées de structures administratives leur permettant de s'ajuster automatiquement à de nouveaux besoins et au changement;
- 3 Il conviendrait de préserver un juste équilibre entre les pouvoirs et les responsabilités, de manière que les directeurs généraux et les conseils d'administration se partagent la gestion générale des institutions, l'autorité suprême revenant aux assemblées générales;
- 4 À chacune des étapes du cycle de la prise de décisions touchant tant les programmes (planification, sélection, établissement des échéances, programmation, exécution et évaluation) que les ressources (budgétisation, financement, affectation et justification), il conviendrait d'encourager les responsables à rendre compte de leurs décisions, et de voir à ce qu'un contrôle rigoureux et efficace des opérations et des ressources puisse être exercé;